

# Questions Kazel-ha-Kazel

## CANTINES

*La Loi Egalim de 2018 impose que les cantines s'approvisionnent en produits bio à hauteur de 20 % et en produit de qualité à hauteur de 50 %.*

**Pour ce qui est de la (des) cantine(s) de votre commune, savez-vous quels sont les taux atteints ? Si oui, pouvez-vous les préciser ? Si non, savez-vous comment les trouver ?**

La cuisine centrale de Douarnenez produit environ 850 repas/jour pour les enfants des écoles publiques, de l'ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) et, depuis la rentrée 2021, pour les écoles privées de Douarnenez.

En 2024, selon les données fournies par la ville de Douarnenez sur son site internet (<https://www.douarnenez.bzh/cuisine-centrale-douarnenez/>), la Cuisine centrale a atteint :

- Bio : 34,03 %
- 40,37 % de produits locaux (-80 km de Douarnenez)
- 38,50 % en circuit court (maximum un intermédiaire entre producteur et cuisine)

**Si vous avez une école publique sur votre commune, allez-vous travailler pour que ces taux progressent ? Si oui, comment ?**

Ces taux, qui sont déjà très honorables, sont le résultat d'un travail mené depuis déjà de nombreuses années par la collectivité. Une progression des taux ne peut s'envisager qu'en combinant plusieurs leviers : d'une part, l'optimisation des marchés publics, avec la division en petits lots permettant aux producteurs locaux et groupements de répondre, l'intégration de

critères environnementaux tels que le bio, la fraîcheur, la saisonnalité ou encore le délai entre récolte et livraison et, d'autre part, le soutien au développement d'une agriculture de proximité, favorisé par une limitation de l'artificialisation des sols.

**L'idée d'une cantine communautaire qui fournirait toutes les cantines du Pays de Douarnenez (publiques et privées) vous paraît-elle pertinente ? (cf. projet « Une kantoch pour tous » dans le Cap-Sizun). Seriez-vous prêt à promouvoir cette idée au niveau communautaire ?**

En dehors de Douarnenez, le territoire compte deux écoles publiques (Kerlaz et Pouldergat) et deux écoles privées (Le Juch et Poullan-Sur-Mer).

Elargir le périmètre de production de la restauration scolaire à l'ensemble des enfants (publics-privés) nécessiterait des moyens techniques et humains supplémentaires à la fois pour la production et la livraison (actuellement liaison chaude). L'actuel équipement n'étant pas en mesure d'y répondre.

Cette initiative doit donc, d'une part, s'assurer de l'intérêt des quatre communes rurales concernées (le reste à charge du repas/enfant pour ces communes étant peut-être aujourd'hui inférieur à celui supporté par la ville de Douarnenez) et, d'autre part, faire l'objet d'une étude de faisabilité approfondie.

Un tel équipement pourrait, le cas échéant, avoir une vocation communautaire, et s'étendre par exemple également à la production pour l'ALSH de l'ULAMIR du Goyen ainsi que pour le centre nautique.

## **PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE-LE BIEN MANGER POUR TOUTES ET TOUS**

*De nombreuses maladies chroniques apparaissent dans un contexte de précarité alimentaire et de consommation de produits ultra-transformés ;*

*elles altèrent la qualité de vie des personnes, ont des répercussions sur l'emploi et sur les dépenses en santé.*

**Quelles actions envisagez-vous de pérenniser ou de mener pour lutter contre la précarité alimentaire et favoriser le bien manger pour toutes et tous ?**

La lutte contre la précarité alimentaire doit s'inscrire dès le plus jeune âge par une adaptation constante des tarifs de la restauration scolaire afin que le prix ne soit pas un frein pour les revenus les plus faibles et que les plus aisés paient le prix juste.

Les initiatives (Marchés à l'assiette, ateliers, épicerie sociale, Penn'cagette, ateliers de cuisine...) portées par les centres sociaux du territoire (Kermarron, MJC et ULAMIR) et par le CCAS doivent être poursuivies en lien avec l'axe 5-Favoriser l'accès à tous à une alimentation saine et locale-du Plan alimentaire de territoire voté en janvier 2023.

*Certains territoires ont expérimenté les ordonnances vertes permettant aux femmes enceintes d'être sensibilisées à la question des perturbateurs endocriniens et d'avoir accès à des produits bio pendant leur grossesse. (<https://www.cpts-pays-fouesnantais.fr/ordonnances-vertes/>)*

**Cette idée vous paraît-elle pertinente ? Seriez-vous prêt sà la promouvoir au niveau municipal et/ou communautaire ?**

L'impact de notre alimentation sur la santé est considérable et multidimensionnel, et la période de grossesse est particulièrement sensible. La prévention constitue un axe majeur du Contrat Local de Santé de Cornouaille, qui vise à réduire la mortalité prématurée évitable en intervenant, notamment, sur les comportements qui y contribuent, telle l'alimentation. Cette action menée par la CCPF est donc tout à fait pertinente et mériterait d'être promue sur l'ensemble du territoire.

**L'idée de caisse alimentaire commune (sorte de sécurité sociale de l'alimentation) vous paraît-elle pertinente ? Seriez-vous prêt à soutenir une telle initiative au niveau local ?**  
(<https://www.ecobretons.info/securite-sociale-de-lalimentation-le-pouvoir-dagir-des-citoyen-ne-s-pour-reprendre-l'alimentation-en-mains/>)

La pertinence d'une telle initiative doit d'abord être envisagée en fonction de la réalité locale et s'appuyer sur les structures et acteurs locaux déjà impliqués dans le Projet alimentaire territorial (PAT). Elle doit aussi tenir compte de l'offre agricole disponible (quel est le volume nécessaire pour que ce soit soutenable à la fois pour cette initiative et la restauration scolaire par exemple.) et des moyens financiers réellement mobilisables. Enfin, il est indispensable d'évaluer l'intérêt de ce dispositif au regard des aides alimentaires et des dispositifs déjà en place, ainsi que du chèque alimentation durable inscrit dans les objectifs du PAT, afin de ne pas en diminuer l'efficacité, notamment auprès des publics prioritaires.

**Seriez-vous prêt à réguler voire interdire les publicités pour les produits ultra-transformés dans l'espace public ?**

La commune de Douarnenez n'a pas, au moins pour l'instant de Règlement Local de Publicité (RLP) permettant de répondre à cette demande sur l'ensemble du territoire. Mais, au-delà de la seule question de la publicité pour les aliments ultra-transformés, le territoire aurait un intérêt, réglementaire notamment, à se doter d'un tel outil.

Il est évidemment pertinent, comme cela est possible, de réguler l'exposition des enfants à ce type de publicité en appliquant les limitations aux abords des écoles et en développant au contraire des campagnes de sensibilisation au « bien manger ».

Cependant, ceci n'est pas forcément suffisant. Une attention doit être portée aux associations et équipements accueillant des enfants. Une sensibilisation peut être menée sur les produits ultra-transformés et trop sucrés, et un accompagnement proposé, si nécessaire, sous la forme d'interventions ou de temps d'information à destination des encadrants.

## RELOCALISATION DE L'ALIMENTATION

En France, 6% de ce qu'on mange est produit en proximité. **Comptez-vous agir pour la relocalisation de l'alimentation et le développement de circuits courts ? Si oui, comment ?**

Tout d'abord, nous pouvons souligner que notre territoire dispose déjà d'un outil structurant : le Projet Alimentaire Territorial (PAT) adopté sous la mandature qui s'achève grâce à l'action de Katell Chantreau, vice-présidente aux transitions.

Relocaliser l'alimentation suppose d'abord qu'existe une offre locale suffisante et diversifiée. Cela implique de favoriser les installations agricoles, la transmission des exploitations et de soutenir la diversification des productions. Mais, encore faut-il que cette offre soit accessible, visible et identifiable par les habitants : marchés de producteurs, AMAP, épiceries de proximité. La collectivité a également un rôle à jouer, à la fois en soutien de ces initiatives et à travers ses propres achats publics garants de débouchés stables. Enfin, elle doit rester à l'écoute des acteurs économiques du territoire afin d'identifier leurs besoins, d'équipements de transformation par exemple et d'y répondre de manière adaptée.

## PRÉSERVATION DES TERRES AGRICOLES

*Les terres agricoles sont menacées par l'artificialisation, la diminution de la population agricole, les pollutions et l'érosion.*

**Avez-vous réfléchi à la préservation des terres agricoles ? Quelle politique d'urbanisation pensez-vous mener au regard de cet enjeu ?**

La Loi climat résilience vient mettre un coup d'arrêt à l'artificialisation à outrance des terres et c'est une excellente chose. D'autres modes d'urbanisme et d'aménagement doivent être mis en place ou inventer pour limiter l'artificialisation des terres naturelles et agricoles tout en maintenant une capacité d'accueil du territoire.

Renouvellement urbain, associer densité et qualité des aménagements, habitat léger... Il n'y a pas une mais plusieurs solutions à utiliser conjointement pour atteindre ces objectifs tout en permettant à tous, y compris aux plus modestes d'accéder au logement.

### **Comptez-vous agir pour favoriser la reprise des fermes par des jeunes paysannes et paysans ?**

Le premier levier demeure le PLUi-H, qui doit permettre à la fois de limiter l'artificialisation des sols et d'encadrer les changements de destination des bâtiments susceptibles de freiner les installations agricoles.

A la communauté de communes nous agissons pour poursuivre la convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une offre de prêts d'honneur agricole locale avec Initiative Cornouaille et le maintien des aides à l'installation en agriculture y compris le bonus accordé à des porteurs de projet vertueux d'un point de vue environnemental.

*Les modèles agroécologiques (agriculture bio, MAEC,...) ont démontré leur pertinence quant à la préservation des terres, de l'eau et de la biodiversité.*

### **Souhaitez-vous soutenir ces modèles ? Si oui, comment pensez-vous agir là-dessus ?**

On peut, comme vous le suggérez, aspirer à ce que la ville ou la communauté de communes se portent acquéreuses de terres agricoles pour

recréer, par exemple, une ceinture maraîchère, ou renforcer la protection des zones de captage, des cours d'eau et de la bande littorale des 500 mètres. Lorsque ces conditions sont réunies, les terres acquises peuvent être mises à disposition d'agriculteurs engagés en agriculture biologique ou dans des démarches agroécologiques, via des conventions adaptées. Certaines communes ont déjà emprunté cette voie, avec des résultats encourageants. Cependant, une politique foncière de cette ampleur implique des moyens financiers conséquents et une stratégie agricole cohérente à long terme. Il nous est donc difficile, à ce stade, de nous engager fermement.

À l'échelle de Douarnenez et de Douarnenez Communauté, plusieurs actions en soutien des modèles agroécologiques existent déjà : achats publics pour la restauration scolaire, soutien à l'installation agricole, mise en place d'un catalogue de producteurs locaux. D'autres mesures figurent dans le PCAET de Douarnenez Communauté, dont la mise en œuvre doit être poursuivie.

Face à la dégradation préoccupante de la qualité de l'eau, un enjeu concret du quotidien, nous proposons d'organiser une consultation citoyenne locale sur l'avenir de l'eau. Cette initiative s'inscrit en cohérence avec la proposition de loi portée par le député Jean-Claude Raux, visant à renforcer la protection de l'eau et des captages.

*Kazel-ha-Kazel a conçu sa gouvernance en permettant la participation des collectivités locales dans un collège spécifique.*

**Est-ce que ça vous paraîtrait pertinent que votre commune et/ou Douarnenez Communauté achète une ou plusieurs parts afin d'être acteur dans ce projet collectif ?**

En cohérence avec le soutien à la démarche du PAT, il nous semble pertinent de défendre, à l'échelle de la communauté de communes, l'achat de parts.

**PAT**

*Douarnenez Communauté s'est lancée dans un PAT en 2021 et dispose aujourd'hui d'un poste de chargée de mission dédié.*

**Défendez-vous l'idée de prolonger le PAT et de pérenniser le poste dédié jusqu'à la fin du mandat ?**

**Avez-vous repéré dans votre équipe des candidats qui s'engageront dans les groupes de travail en lien avec le PAT. Si oui, qui ?**

Au sein de notre équipe, plusieurs candidates et candidats ont, par leurs engagements personnels, associatifs ou politiques, démontré un intérêt marqué pour la démarche du PAT. Il serait toutefois prématuré d'annoncer des noms, ces décisions devant être prises conjointement avec la future équipe communautaire.

Nous souhaitons que la majorité des élus communautaires adhère pleinement à la volonté de poursuivre et de développer les objectifs portés par le PAT.

## **REPRÉSENTATION DANS DES INSTANCES EXTÉRIEURES**

*La commune et la communauté de communes ont une voix décisionnaire ou consultative dans un certain nombre d'instances liées à la gestion du territoire.*

***Vous engagez-vous à rendre publiques la liste des instances dans lesquelles elles sont représentées, en précisant les élus mandatés et communiquer les informations émanant de ces instances sous la forme de CR ou autre.***

La liste des instances dans lesquelles siègent les élus municipaux et communautaires est publique, de même que les noms des représentants élus ou désignés en conseil. Conscients de l'importance de ces délégations extérieures, nous nous engageons à assurer présence et investissement.

Les comptes-rendus et procès-verbaux destinés à être publics peuvent être consultés directement auprès de ces instances. Par ailleurs, certaines de ces structures tiennent des assemblées délibérantes ouvertes au public et/ou font l'objet d'articles dans la presse. Lors des conseils municipaux et communautaires, les représentants peuvent être également intervenir ou être sollicités par d'autres élus pour rendre compte de leur mandat et partager des informations avec leurs collègues et le public présent. Enfin, en tant que citoyen, il est de notre droit de solliciter et d'obtenir un rendez-vous auprès de nos représentants élus afin d'échanger sur des sujets précis.